

Papier d'oriGIn sur la gestion des volumes de production des AOP/IGP

L'Organisation pour un Réseau International d'Indications Géographiques (oriGIn) est une ONG basée en Suisse représentant 250 organisations et plus de deux millions de producteurs d'IG, de quelques 40 pays.

oriGIn mène des campagnes en faveur d'une meilleure protection des indications géographiques au niveau national, régional et international, ainsi que pour la reconnaissance du rôle crucial joué par les produits d'origine dans le développement durable des communautés locales.

1) Les risques spécifiques au secteur AOP-IGP

Le risque de crise concerne aujourd'hui tout produit avec Appellation d'Origine Protégée (AOP) ou Indication Géographique Protégée (IGP). La libéralisation croissante du secteur agroalimentaire accentue l'attractivité des filières AOP et IGP et renforce les risques de déstabilisation. Contrairement à certains secteurs où l'on peut considérer le rôle assainissant et constitutif de progrès des crises (qui peuvent faciliter une allocation plus rationnelle des ressources), dans le domaine des AOP et IGP les crises ont pour conséquence principale la fermeture irréversible des sites de production de petites dimensions (exploitations agricoles, ateliers de transformation, ateliers d'affinage) les plus traditionnels, au bénéfice des sites de dimension supérieure.

Toute crise pour un produit avec AOP ou IGP se traduit :

- A court terme, par des problèmes de qualité, comme la vente de produits de qualité médiocre ou la perte d'image de l'AOP ou de l'IGP ; et
- A moyen terme, de manière plus préoccupante, par la **perte de goûts spécifiques**. Ceci conduit à une perte de consommateurs, sur le marché local et sur le marché mondial.
- A long terme, par **une destruction patrimoniale** :
 - o Des sites de production les plus traditionnels, qui constituent le patrimoine de l'AOP/IGP et participent à la diversification du goût dans l'AOP/IGP.
 - o Et parfois des sites architecturaux qui y sont liés.
- En général, par une migration des sites de production vers les zones les plus faciles d'accès (par exemple la plaine) **au détriment des zones les plus difficiles**, comme les montagnes. Cette évolution amène au dépeuplement des zones rurales, notamment les zones dites défavorisées, et la fin du maintien des paysages dans les zones les plus sensibles. En parallèle, une diminution de l'activité économique apparaît et conduit à un appauvrissement du tissu économique et social local.

Ces phénomènes sont le plus souvent irréversibles.

Exemples de crise récente: le cas de l'AOP italienne Parmigiano-Reggiano

Dans la seconde moitié de 2008, la situation du marché du Parmigiano-Reggiano s'est détériorée brutalement. Suite à une production excessive, les stocks ont gonflé, ce qui a produit une forte baisse des prix de gros (vente à la sortie de la fromagerie). Les prix ont atteint leur point le plus bas en novembre 2008, lorsqu'ils ont atteint € 7,15 / kg alors qu'ils étaient à €8,37 / kg au début de l'année. Cette crise a déstabilisé l'ensemble de la filière de production du Parmigiano Reggiano (producteurs de lait et fromagers) et a nécessité une intervention publique afin de retrouver un équilibre entre offre et demande.

2) Pourquoi les produits avec AOP et IGP demandent la possibilité de gérer la croissance des volumes

L'objectif principal est celui de permettre aux groupes en charge de la gestion des AOP/IGP qui le souhaitent de **prévenir les crises** de sous production et de surproduction. La gestion de la croissance des volumes des produits AOP/IGP, lorsqu'elle existe, agit comme un filet de sécurité. Cet outil se révèle être un facteur important de dynamisme, d'investissements matériels et immatériels (recherche et export), d'amélioration qualitative, de croissance et d'ouverture à de nouveaux opérateurs.

La pratique montre que la gestion permet également d'assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement et n'augmente pas les prix payés par les consommateurs. Elle permet d'attirer dans les zones de production d'AOP/IGP de nouveaux producteurs ou des jeunes agriculteurs qui voient dans cette gestion collective un gage de stabilité. Compte tenu de la part de marché très minoritaire des produits AOP/IGP sur le marché européen, cette régulation ne saurait en aucun cas fausser le jeu de la concurrence.

Il est enfin à noter que la gestion des volumes de production serait neutre pour le budget de la Politique Agricole Commune, car son but est de prévenir les crises. Elle permettrait de diminuer les demandes de compensation en cas de crises sévères pour les secteurs.

Exemple du Comté :

Le Comté est un des seuls fromages français disposant de la possibilité de gérer les volumes de production. Cette gestion existe depuis le début des années 1990.

Avant la mise en place de la gestion des volumes, il était régulièrement soumis à des crises de surproduction suivies de crises de sous-production qui déstabilisaient la filière. Dans les années 1990, la filière avait investi dans des campagnes de promotion aux Etats-Unis avec l'appui notamment de financements européens. Cependant, au moment où les importateurs américains ont commencé à montrer de l'intérêt pour le produit, la filière se trouvait dans une crise de sous-production (faisant suite à une surproduction) et a été dans l'incapacité d'exporter du Comté aux Etats-Unis. Aussi les investissements réalisés n'ont pas été amortis.

L'encadrement de la croissance est la solution qui a été mise en place pour éviter ces crises. Ainsi chaque année, les opérateurs de la filière négocient l'augmentation de la production pour l'année suivante. Cette mesure est ensuite analysée et approuvée par l'Etat français. La filière a subi moins de crises depuis la mise en place de cette mesure et a notamment été moins touchée par la crise du lait de 2008.

Une étude d'un économiste de l'Université de Davis en Californie, P.Mérel, sur ce système de gestion des volumes a démontré que ce système n'a pas d'impact sur les prix au consommateur et assure une meilleure distribution de la valeur ajoutée au sein de la filière.

3) Proposition dans le cadre du paquet qualité

oriGIn souhaite l'introduction dans le paquet qualité de **la possibilité pour les groupes** en charge de la gestion des produits AOP et IGP **qui le souhaitent** de gérer la croissance des volumes de production. Ces mesures ont pour but de prévenir les crises tout en ayant soin de maintenir les produits AOP/IGP dans la logique de la concurrence, de l'ouverture aux nouveaux opérateurs, de l'absence totale d'une création de rente artificielle, de la non augmentation artificielle des prix aux consommateurs.

Ces mesures seraient toujours **volontaires**. Selon la proposition faite par oriGIn, les organismes en charge de la gestion des produits AOP et IGP devront demander aux autorités publiques

nationales l'application de ces mesures à leur produit. Elles n'ont donc pas vocation à être appliquées à tous les produits ni dans tous les Etats Membres.

oriGIn soutient pleinement les amendements adoptés par la commission de l'agriculture du Parlement européen sur ce point (rapports de Mme. Garcia Perez adoptés le 21 juin et le 4 juillet 2011). Il est important que les Etats membres soient autorisés à accorder aux organismes en charge de la gestion des produits AOP et IGP la possibilité de prendre des mesures de régulation de l'offre, pour autant que ces mesures soient appliquées de manière proportionnées et non discriminatoires dans le but de prévenir des crises. Ces mesures doivent être notifiées par l'Etat membre à la Commission européenne.